

159

DA4

Projet de réfection du barrage en enrochement et des
digues de l'aménagement des Rapides-des-Quinze

AUD6211-02-019

Le 1^{er} novembre 2001Centrales Outaouais supérieur
Hydro-Québec
621, chemin Hydro-Québec
Notre-Dame-du-Nord (Qc) J0Z 3B0tél. (819) 723-2166
téléc. (819) 723-2980 :M. Paul Coulombe
Maire
Municipalité d'Angliers
C.P. 9
Angliers (Québec) J0Z 1A0**Objet: Mesures d'atténuation relatives à la réfection des digues en remblai**

Monsieur,

Tel que convenu lors de nos récentes discussions, il me fait plaisir de vous faire part des propositions suivantes en regard des mesures d'atténuation à mettre en place dans le cadre du projet de réfection des ouvrages en remblai de l'aménagement des Rapides-des-Quinze.

Il va de soi que les mesures que nous évoquons dans la présente sont mises en place de façon préventive et ne constitue d'aucune façon la reconnaissance par Hydro-Québec d'une responsabilité quant à un quelconque préjudice passé, présent ou à venir.

Hydro-Québec estime toutefois nécessaire de s'assurer que ces activités et projets soient conçus de façon à ne pas engendrer d'impacts sur les activités de votre municipalité ou de vos citoyens.

Je vous rappelle que les travaux dont nous parlons ici sont spécifiques aux trois ouvrages en enrochement de l'aménagement et que ceux-ci devraient se réaliser durant l'année 2002.

Voici les mesures:

Eau potable

Afin de pallier aux problèmes que pourraient engendrer la baisse du niveau d'eau du Petit réservoir des Quinze durant les travaux sur l'équipement de captation et la qualité de l'eau potable de la municipalité Nous sommes prêts à défrayer les coûts de location à la municipalité d'Angliers des équipements suivant:

- 1 pompe électrique de 15 à 20 HP, 600 volts;
- les coupleurs, tuyaux et équipements de succion compatibles avec le réseau d'aqueduc de la municipalité;
- 1 équipement de chlorination et un doseur électronique
- 1 remorque fermée pouvant contenir les équipements ci-haut mentionnée ainsi que le branchement gratuit au réseau de distribution électrique d'Hydro-Québec

Le tout devra être en place suffisamment tôt avant le début des travaux de façon à procéder à des essais et réglages.

Comité de suivi des travaux et de circulation routière

Nous nous engageons à rencontrer le conseil municipal d'Angliers à compter de fin novembre afin de vous présenter les volumes de matériau en vrac qui devraient être transportés par camion dans les limites de la municipalité. Un itinéraire vous sera proposé et pourra être modifié au besoin.

Je vous rappelle que nous entendons contraindre les entrepreneurs à ne pas faire freiner leurs camions par l'usage des ralentisseurs de moteur dans la zone urbanisée de la municipalité.

Si des dommages devaient être causés à la surface asphaltée de vos rues par les camions nous nous engageons à défrayer les coûts de réparation.

Le comité de suivi des travaux impliquera aussi les autres utilisateurs identifiés, tel que les groupes récréotouristiques etc.

Information des citoyens

Nous nous engageons à vous fournir suffisamment à l'avance des textes informatifs sur les travaux pouvant être utilisés dans le journal édité dans votre communauté

J'espère que ces mesures sauront satisfaire vos attentes et je vous demande de bien vouloir me signifier par écrit votre accord avec celles-ci. De même, n'hésitez pas à me faire part de toute demande d'information supplémentaire en regard de la présente.

Recevez, monsieur, mes meilleures salutations.

Le Chef Centrales Outaouais supérieur,


Roger Bouthillette

c.c.: M. Denis Clermont, MRC du Témiscamingue
M. Claude Major
M. Benoît Gagnon
M. Denis Bouchard
M. Michel Desfossés Hydro-Québec